



## BUDGET PRIMITIF 2019

### Informations financières

#### Note de synthèse

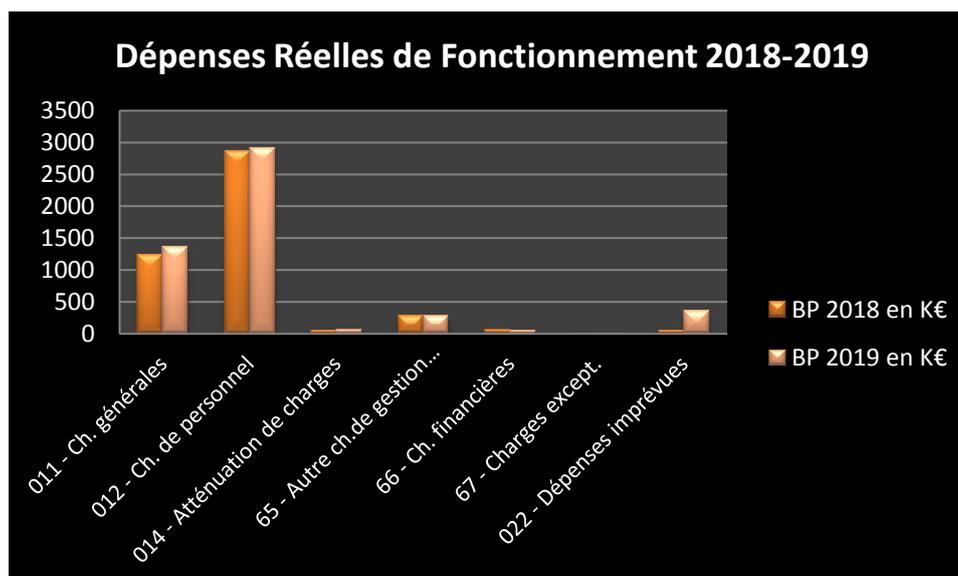
Le budget prévisionnel de la Commune d'Ollainville pour l'année 2019 se répartit en deux sections dites de « fonctionnement » et « d'investissement ».

Au sein de chaque section, les prévisions se distinguent selon leur nature, dite « réelle » ou « d'ordre ». Ces dernières retracent la gestion annuelle du patrimoine de la Commune, amortissement des biens acquis et des subventions correspondantes, gestion de l'actif (entrées et sorties).

**La section de fonctionnement** regroupe notamment **les dépenses** courantes à caractère général, les charges de personnel, les charges financières (intérêts de la dette). C'est également à partir de la section de fonctionnement que la Commune dégage son autofinancement destiné à financer les opérations d'investissement (travaux de voirie et de bâtiment, équipement en matériel professionnel et en mobilier).

Dépenses réelles :	4 981 531.73 €
Dépenses d'ordre :	283 982.35 €
<b>Total Dépenses de fonctionnement 2019 :</b>	<b>5 265 514.08 €</b>

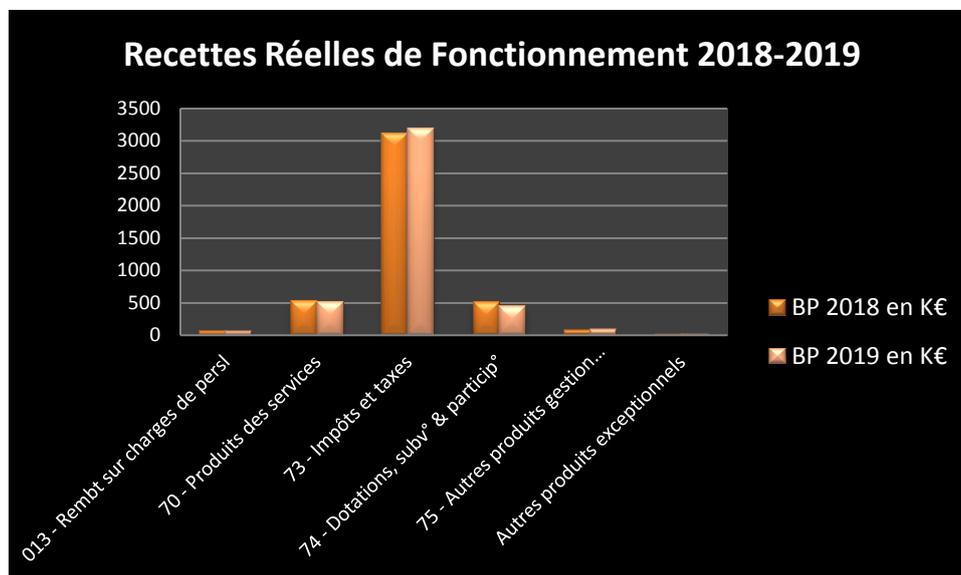
#### Focus 2018 – 2019



Mais elle enregistre également **les recettes** au titre des produits des services (cantines, garderies, accueil de loisirs, espace jeunes), des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti), les dotations de l'Etat dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), l'attribution de compensation de la taxe professionnelle et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versées par Cœur d'Essonne Agglomération, les subventions de fonctionnement et notamment de la CAF pour les structures d'accueil en garderies, accueil de loisirs et espace jeunes.

Recettes réelles :	4 258 005.00 €
Recettes d'ordre :	64 173.14 €
Reprise du résultat excédentaire de 2018	943335.94 €
<b>Total Recettes de fonctionnement 2019 :</b>	<b>5 265 514.08 €</b>

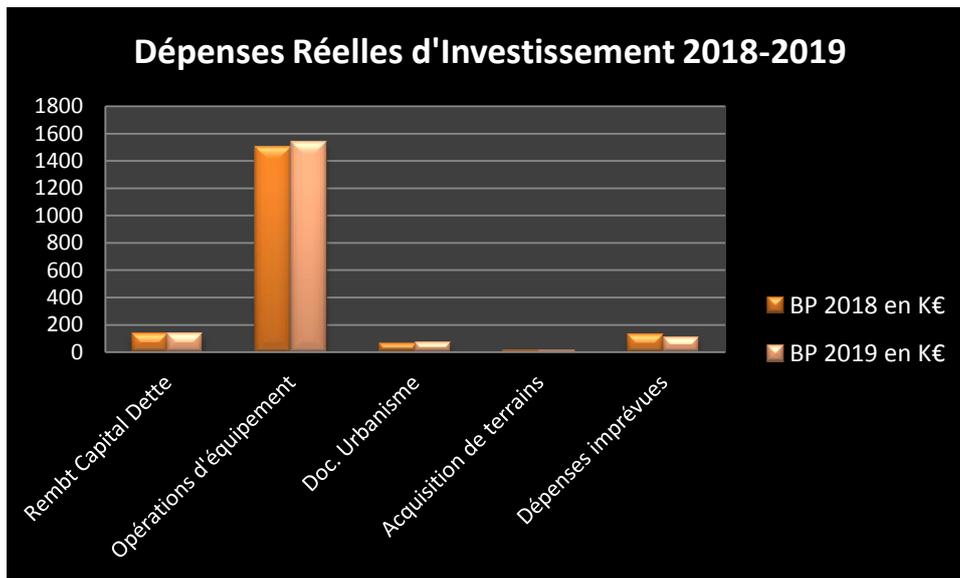
### Focus 2018 - 2019



**La section d'investissement** retrace, **en dépenses**, toutes les actions menées par la Commune en matière de travaux de bâtiment et d'équipements divers mais aussi le remboursement en capital de la dette.

Dépenses réelles :	1 866 764.90 €
Dépenses d'ordre :	82 358.83 €
<b>Total Dépenses d'investissement 2019 :</b>	<b>1 949 123.73 €</b>

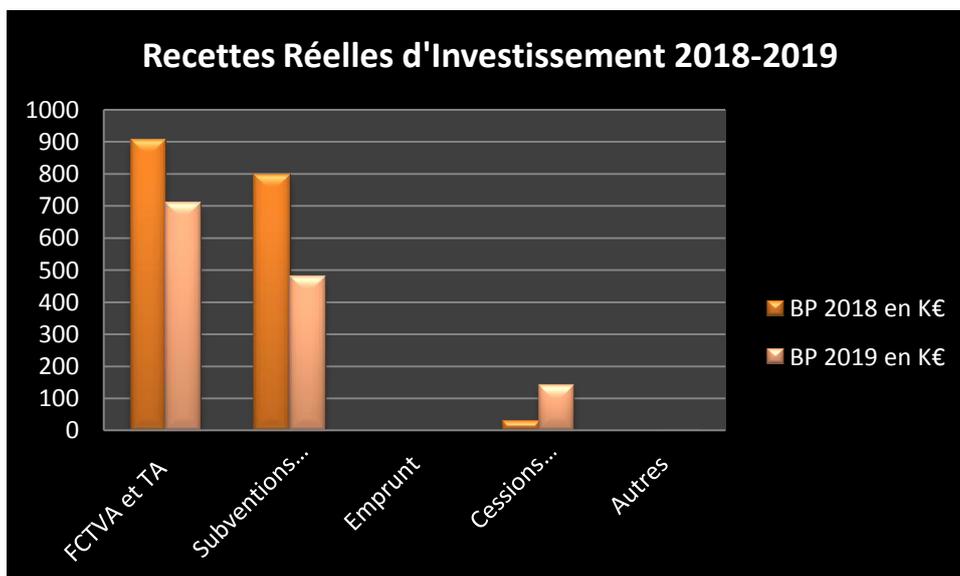
**Focus 2018 -2019**



Les recettes d'investissement quant à elles, sont constituées de dotations d'Etat comme le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement, la Taxe d'Aménagement appelée sur les permis de construire, les subventions versées par nos partenaires, Préfecture de l'Essonne, Conseil Départemental, Conseil Régional et CAF, en regard des travaux effectués, de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement et enfin des emprunts contractés si nécessaire pour assurer le financement complet des opérations d'investissement.

Recettes réelles :	1 327 057.91 €
Recettes d'ordre :	302 168.04 €
Reprise du résultat excédentaire de 2018 :	319 897.78 €
<b>Total Recettes d'investissement 2019 :</b>	<b>1 949 123.73€</b>

**Focus 2018 – 2019**



**Le budget communal doit respecter une règle d'or : l'équilibre.**

Chaque section doit être équilibrée en dépenses et en recettes.

Pour l'année 2019, le budget de la Commune s'équilibre donc de la manière suivante :

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	5 265 514.08 €	5 265 514.08 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 949 123.73 €	1 949 123.73 €
<b>TOTAL</b>	7 214 637.81 €	7 214 637.81 €

Le document budgétaire, dénommé Budget Primitif, car il est susceptible d'être modifié et complété au cours de l'exercice comptable, ne se limite pas à indiquer les enveloppes prévisionnelles de dépenses et de recettes de l'année, mais délivre également dans ses annexes, toute une série d'informations financières destinées à l'information des élus auquel le projet de budget est soumis pour approbation.

Ainsi, voici, présentées de manière brève et synthétique, les informations financières essentielles, qui pilotent l'élaboration du budget.

Celles-ci concernent :

- 1 – Les informations générales concernant la Commune
- 2 – Les contributions directes
- 3 – La dette de la Commune
- 4 – Les emprunts garantis par la Commune
- 5 – Les engagements pluriannuels
- 6 – Les subventions versées aux associations

**1 – LES INFORMATIONS GENERALES**

Les informations générales regroupent plusieurs indicateurs représentatifs de la santé fiscale de la Commune.

**La Population communale**

Le dernier recensement de population mis à jour par l'INSEE et arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'établit à 4 795 habitants.

La population prise en compte pour le calcul des ratios, dite « population DGF » s'établit à 4 804 habitants en 2018 contre 4 825 en 2017. Pour 2019, bien que non notifiée, elle devrait s'établir à 4809 (y compris résidences secondaires).

### Le Potentiel Fiscal et le Potentiel financier

Source état DGF 2018(*)	Valeur totale	Valeur par habitant/pop°DGF 2018
Potentiel fiscal	5 306 748.00 €	1 104.65 €/hab
Potentiel financier	5 545 466.00 €	1 154.34 €/hab

(\*) les valeurs définitives, transmises par la Préfecture pour 2019, ne sont pas encore notifiées.

Le potentiel fiscal exprime la richesse fiscale de la Commune. Il s'obtient par application des taux moyens d'imposition nationaux aux bases d'imposition communales.

Le potentiel financier s'obtient en majorant le potentiel fiscal de la dotation forfaitaire de la DGF. Il permet de comparer la richesse financière de la Commune.

### Les ratios

Par ailleurs, la Commune a l'obligation de publier 6 ratios dont l'objectif est de rapporter certains indicateurs à leur valeur par habitant, comparés aux moyennes nationales de la strate (3500 hab. à 5 000 hab.).

Les ratios obligatoires pour Ollainville, calculés sur la base de 4 795 habitants (population INSEE) sont les suivants pour 2019 :

Ratio	Valeur par habitant Ollainville - 2019	Moyenne de la strate Valeurs 2016
Dépenses réelles Fonctionnement/pop°	1 028.47 €	839.00 €
Produit des impositions directes/pop°	366.81 €	464.00 €
Recettes réelles de Fonctionnement/pop°	888.01 €	1 020.00 €
Dépenses d'Equipement brut/pop°	348.00 €	262.00 €
Encours de la dette/pop°	260.46 €	795.00 €
DGF/pop°	50.05 €	161.00 €

### **Organismes de regroupement auxquels adhère la Commune d'Ollainville :**

La Commune d'Ollainville fait partie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 de « Cœur d'Essonne Agglomération ».

### **2 – LES CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Le tableau relatif à la décision du Conseil Municipal en matière de fiscalité directe locale, situé en fin de document, indique le produit attendu en 2019 au titre des contributions directes et rassemble la taxe d'habitation (TH), la taxe sur le foncier bâti (TFB) et la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

*NB : La CFE, contribution foncière des entreprises et la CVAE, contribution sur la valeur ajoutée des entreprises sont directement appelées par l'intercommunalité dont dépend la Commune, à savoir Cœur d'Essonne Agglomération.*

Le produit attendu est calculé par application aux bases notifiées par les services fiscaux des taux votés par le Conseil Municipal pour 2019.

Le produit attendu s'élève à : 1 758 843 € soit à 366.81 €/habitant (Pop°INSEE 2018).

### **3 – LA DETTE**

L'encours de la dette d'Ollainville au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 1 248 889.64 € contre 1 345 155.14 € en 2018 soit une réduction du stock d'emprunt de 96 265.50 € ou 7.16 % de moins.  
Il s'agit du capital restant dû sur 6 emprunts contractés par la Commune depuis 2001.

L'annuité correspondante à rembourser au cours de l'exercice se répartit comme suit :

Capital :	137 470.14 €	en dépenses d'investissement
Intérêts :	51 557.57 €	en dépenses de fonctionnement
Dont ICNE :	- 1 540.61 €	
<b>Total annuité 2019 :</b>	<b>187 487.10 €</b>	

*Ces montants peuvent différer des inscriptions budgétaires définitives dès lors qu'un nouvel emprunt est inscrit au budget et a fait l'objet d'une estimation prévisionnelle quant aux charges d'intérêts et de remboursement de capital à intervenir sur l'exercice concerné.*

Le ratio publié plus haut, relatif à l'encours de la dette rapporté à la population, de 260.46 €, révèle un niveau d'endettement peu élevé au regard de la moyenne nationale de la strate.

L'annuité de la dette, quant à elle, s'établit à 39.44 € par habitant, contre 65 € pour les communes de même strate.

### **4 – LES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE**

La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains, appelée loi SRU, modifiée par la loi du 18 janvier 2013 portée par Mme DUFLOT, impose aux Communes de disposer d'au moins 25% de logements sociaux sur leur territoire.

La Commune s'attache à répondre au besoin de logements et à l'obligation qui lui est faite par la réalisation de différents programmes de logements sociaux, en partenariat avec des bailleurs sociaux professionnels.

Outre la définition des projets, les Communes, de par la loi, sont autorisées et sont amenées à accorder des garanties d'emprunt à ces organismes.

Ainsi, la Commune d'Ollainville a accordé plusieurs garanties d'emprunt pour un encours de 23 310 603.28 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les 8 opérations suivantes :

- 1999 - Construction de 18 logements – Rue des Primevères
- 2010 – Opération Cœur de Bourg – 8 logements
- 2013 – Opération de construction de 17 logements, Rue du Chemin Vert
- 2016 – Opération de construction de 34 logements, Rue de la Roche.
- 2017 – Opération de construction de 33 logements, Rue des Primevères
- 2017 – Opération de construction de 83 logements, Rés. Intergénérationnelle, Rue du Gay Pigeon
- 2018 – Opération de construction de 20 logements, Rue des Corlues
- 2018 – Opération de construction de 79 logements, Route d'Arpajon

Le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.2252-2, stipule que les garanties d'emprunts accordées pour des opérations de logement social ne doivent pas être prises en compte dans le calcul du ratio budgétaire.

## 5 – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Le document budgétaire doit faire état des engagements pluriannuels qu'elle a décidés et indiquer la charge financière prise en compte au titre des différents exercices budgétaires.

C'est le cas de l'annexe intitulée « Situation des autorisations de programme et crédits de paiements ».

4 programmes sont en cours de réalisation pluriannuelle ; leurs montants annuels ont été actualisés à :

- AP/CP N°5- Construction du Pôle de Services Publics	1 667 652.80 €
- AP/CP N°6 – Révision générale du Plan Local d'Urbanisme pour	82 806.20 €
- AP/CP N°7 – Opération de construction d'une cuisine centrale pour	2 664 410.00 €
- AP/CP N°8 – Travaux d'aménagement de la Place de l'Orangerie pour	334 761.94 €

Les crédits de paiements 2019 correspondants s'établissent à :

- AP/CP N°5- Construction du Pôle de Services Publics	12 578.00 €
- AP/CP N°6 – Révision générale du Plan Local d'Urbanisme pour	67 765.20 €
- AP/CP N°7 – Opération de construction d'une cuisine centrale pour	130 100.00 €
- AP/CP N°8 – Travaux d'aménagement de la Place de l'Orangerie pour	320 140.00 €

Ce mécanisme permet à la Commune de ne pas surcharger le budget prévisionnel de l'année de sommes qui ne trouveraient pas de réalisation sur cet exercice comptable.

## 6 – LES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Le tableau figurant dans cette annexe liste les associations auxquelles la Commune verse une subvention, mais aussi précise le financement qu'elle apporte à la Caisse des Ecoles et au Centre Communal d'Action Sociale qui sont des établissements publics administratifs, l'un dédié aux enfants des écoles, l'autre dédié aux personnes en difficultés et aux personnes âgées de la Commune.

Au total, la Commune verse :

A la Caisse des Ecoles	4 000 €
Au CCAS	75 000 €
Aux Associations communales ou ayant un intérêt communal	62 345 €

*La présente note de synthèse est établie conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Il est précisé qu'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*